

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le 
ID : 015-211501531-20200724-DELIB240720201-DE

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 13
votants 15

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Présents : M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL ; M. Jean-Marc ANTIGNAC à Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget principal de l'année 2020, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	2 645 500,00 €	2 115 000,00 €
<u>Recettes</u>	2 645 500,00 €	2 115 000,00 €

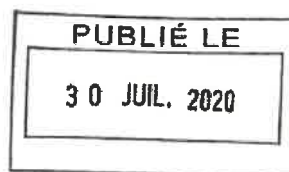
Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget principal 2020 :

résultat du vote : 15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

CERTIFIÉE CONFORME
Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 13
votants 15

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Présents : M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL ; M. Jean-Marc ANTIGNAC à Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - ANNEE 2020

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu le projet de budget pour l'année 2020 qui s'établit en dépenses et en recettes pour le fonctionnement à la somme de 2 645 500 € et pour l'investissement à la somme de 2 115 000 € sans recours à l'augmentation des taux d'imposition communaux,
- ✓ Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2020,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (15 voix POUR), fixe comme suit les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2020 :

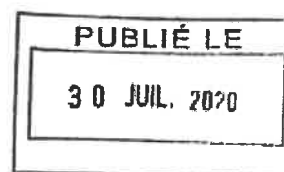
- Taxe foncière bâti : 19,00 %
- Taxe foncière non bâti : 55,50 %

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 015-211501531-20200724-DELIB240720203-DE

Nombre de Conseillers
en exercice 15
présents 13
votants 15

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Présents : M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL ; M. Jean-Marc ANTIGNAC à Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : VOTE DU BUDGET 2020 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget de l'année 2020 du service de l'eau, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	67 800,00 €	251 500,00 €
<u>Recettes</u>	67 800,00 €	251 500,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget 2020 du service de l'eau :

**résultat du vote : 15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION**

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

PUBLIÉ LE
30 JUL. 2020

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 015-211501531-20200724-DELIB240720204-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **13**
votants **15**

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Présents : M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL ; M. Jean-Marc ANTIGNAC à Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : VOTE DU BUDGET 2020 DES CAMPINGS D'ENTASSIT ET DE LONGAYROUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget de l'année 2020 des campings d'Entassit et de Longayroux, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	81 550,00 €	40 762,13 €
<u>Recettes</u>	81 550,00 €	40 762,13 €

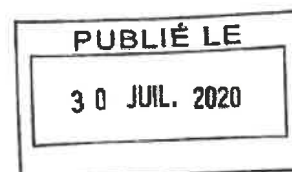
Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget 2020 des campings d'Entassit et de Longayroux :

résultat du vote : 15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Recu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 015-211501531-20200724-DELIB240720205-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 13
votants 15

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Présents : M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU,
Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette
THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL ; M. Jean-Marc ANTIGNAC
à Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : VOTE DU BUDGET 2020 DU LOTISSEMENT DU CROS D'AYMONT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget de l'année 2020 du Lotissement du Cros d'Aymont, dont
les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la
façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	22 150,00 €	20 650,00 €
<u>Recettes</u>	22 150,00 €	20 650,00 €

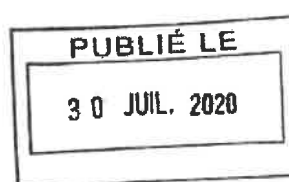
Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget 2020 du
Lotissement du Cros d'Aymont :

résultat du vote : 15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire.



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUN**Nombre de Conseillers**

en exercice **15**
 présents **13**
 votants **15**

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet,
 le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
 M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Présents : M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL ; M. Jean-Marc ANTIGNAC à Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : VOTE DU BUDGET 2020 DU LOTISSEMENT DES MOULERGUES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget de l'année 2020 du Lotissement des Moulergues, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	550 000,00 €	275 000,00 €
<u>Recettes</u>	550 000,00 €	275 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le budget 2020 du Lotissement des Moulergues :

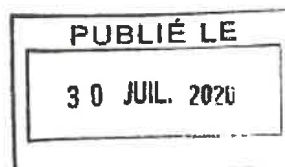
résultat du vote : 15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 13
votants 15

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Présents : M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL ; M. Jean-Marc ANTIGNAC à Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 03 juillet et 10 juillet 2020 fixant le montant des indemnités de fonction des adjoints, des maires délégués et d'un conseiller municipal,

Vu la délégation de fonction attribuée à un conseiller municipal par arrêté de Monsieur le Maire en date du 24 juillet 2020,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi d'une indemnité de fonction à un Conseiller Municipal,

le Conseil Municipal, sur proposition de son Président, après en avoir délibéré par quinze (15) voix pour, zéro (0) voix contre, zéro (0) abstentions :

Article 1^{er} – Décide de fixer le montant de l'indemnité du Conseiller Municipal pour l'exercice de sa délégation et ce dans la limite de l'enveloppe budgétaire, au taux suivant :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- conseiller municipal 6 %.

Article 2. - Dit que cette délibération complète la délibération prise par le conseil municipal en date du 10 juillet 2020.

Article 3. - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget communal.

Article 4. - Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal (à l'exception du maire) est annexé à la présente délibération en application du L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriale

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

PUBLIÉ LE

30 JUL. 2020

Tableau annexe à la délibération du 24 juillet 2020

Indemnité de fonction des Adjointes, des Maires Délégués et des Conseillers Municipaux Délégués

FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT BRUT MENSUEL
1er ADJOINT	18%	700,09 €
2ème ADJOINT	18%	700,09 €
3ème ADJOINT	18%	700,09 €
Maire Délégué de Loupiac	18%	700,09 €
Maire Délégué de Saint Christophe	18%	700,09 €
Maire Délégué de Tourmiac	18%	700,09 €
Conseiller Municipal Délégué	6%	233,36 €
Conseiller Municipal Délégué	6%	233,36 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le



ID : 015-211501531-20200724-DELIB240720207-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 13
votants 15

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Présents : M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL ; M. Jean-Marc ANTIGNAC à Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : REFECTION DES PLAGES DE LA PISCINE
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET MAITRISE D'ŒUVRE DE L'OPERATION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le marché de travaux attribué à l'Entreprise ETANDEX en date du 28 août 2019 pour la rénovation des bassins de la piscine municipale.

Il indique à ce sujet que ces travaux sont reportés au mois de septembre 2020 pour deux raisons :

- 1° - certains sondages ont mis en évidence plusieurs problématiques dans le cadre de la réalisation technique de la prestation,
- 2° - la période d'inactivité liée au confinement.

Monsieur le Maire informe également les élus que les plages qui entourent les bassins sont fortement dégradées et qu'il serait opportun d'engager dans la continuité leur réfection en préconisant un revêtement en carrelage avec dépose de l'ancien.

Il présente alors le Dossier de Consultation des Entreprises établi par le bureau d'études DEJANTE EAU et ENVIRONNEMENT SUD OUEST maître d'œuvre, lequel dossier définit les conditions administratives et techniques de réalisation des travaux. Ils sont estimés à la somme de 143 871 € HT.

Il soumet aussi à l'Assemblée la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération dont les honoraires s'établissent à la somme de 6 864 € HT.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises qui vient de lui être exposé ;
- de lancer la consultation des entreprises par avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics ;
- d'autoriser son Président à signer :
 - le marché avec l'entreprise qui présentera l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité au regard des critères d'appréciation figurant dans le règlement de consultation ;
 - le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études DEJANTE EAU et ENVIRONNEMENT SUD OUEST, pour un montant de 6 864 € HT ainsi que toutes missions nécessaires à la bonne exécution des travaux.




CERTIFIÉE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

PUBLIÉ LE

05 AOUT 2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le 
ID : 015-211501531-20200724-DELIB24072020S-DE

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 13
votants 15

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Présents : M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL ; M. Jean-Marc ANTIGNAC à Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DES MOULERGUES 2^{ème} TRANCHE
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – MAITRISE D'ŒUVRE DE L'OPERATION
FONDS DE CONCOURS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL

Monsieur le Maire informe les élus de la délivrance, en date du 29 mai 2020, du permis d'aménager de la 2^{ème} tranche du lotissement des Moulergues.

Il présente alors le Dossier de Consultation des Entreprises qui définit les conditions administratives et techniques de réalisation des travaux des 7 lots composant la 2^{ème} tranche de ce lotissement dont les lots n° 6 et n° 7 devrait permettre à *Cantal Habitat* de développer un programme de construction de 5 logements.

Ce dossier, établi par le Cabinet CROS Maître d'Œuvre du projet, comprend un lot unique "*Terrassements, voirie, réseaux, signalisation, espaces verts*", estimé à la somme de 236 810 € H.T.

Il soumet également à l'Assemblée :

- la mission de Maîtrise d'Œuvre de l'opération dont les honoraires s'établissent à la somme de 19 250 € H.T. ;
- les propositions des fonds de concours au Syndicat Départemental d'Energies pour l'alimentation basse tension pour un montant estimé à 11 314,83 € (soit une participation de 30 % du montant des travaux) et pour l'éclairage public pour un montant estimé à 7 300,60 € (soit une participation de 50 % du montant des travaux).

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises qui vient de lui être présenté ;
- de lancer la consultation des entreprises par avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics ;
- d'autoriser son président à signer ;

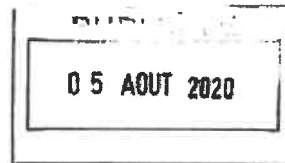
Envoyé en préfecture le 05/06/2020
Reçu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le
ID : 015-211501531-20200724-DELIB240720209-DE

- le marché avec l'entreprise qui présentera l'offre économique collective au regard des critères d'appréciation figurant dans le règlement de consultation,
 - le marché de Maîtrise d'Œuvre avec le Cabinet CROS pour un montant de 19 250 € H.T. ainsi que toutes missions nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
- de donner son accord aux versements des fonds de concours précités.

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/08/2020
Recu en préfecture le 05/08/2020
Affiché le
ID : 015-211501531-20200724-DELIB2407202010-DE

Nombre de Conseillers
en exercice 15
présents 13
votants 15

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Présents : M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL ; M. Jean-Marc ANTIGNAC à Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : CONSTRUCTION DE VESTIAIRES SPORTIFS AVEC TRIBUNES POUR LE CLUB DE FOOTBALL DE PLEAUX – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de vestiaires sportifs pour le club de football de Pleaux lequel projet comprend dans sa partie supérieure un espace tribune.

Il informe les élus que :

1°- la Commission d'Accessibilité, dans le cadre de l'instruction du permis de construire exige la mise en œuvre d'un ascenseur afin de permettre aux Personnes à Mobilité Réduite d'accéder aux tribunes,

2°- l'étude géotechnique préconise les fondations du bâtiment par micro pieux,

ce qui génère d'importantes plus values au projet de base.

Il présente alors le Dossier de Consultation des Entreprises qui définit les conditions administratives et techniques de réalisation des travaux, lesquels sont désormais estimés à la somme de 338 000 € HT.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises qui vient de lui être présenté ;
- de lancer la consultation des entreprises par avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics ;
- d'autoriser son président à signer les marchés avec les entreprises qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses pour la collectivité ainsi que toutes missions (contrôle, SPS) nécessaires à la bonne exécution des travaux.

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

PUBLIÉ LE

05 AOÛT 2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiche le

ID : 015-211501531-20200724-DELIB2407202011-DE

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 13
votants 15

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Présents : M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL ; M. Jean-Marc ANTIGNAC à Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE EN TRAVERSE DU BOURG (RD 680)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de 1^{ère} tranche de la traverse (Avenue du Puy Mary en partie : du panneau d'agglomération au carrefour de *La Font de l'Arbre*), Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'enfouissement du réseau téléphonique peut être réalisé par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 16 601,62 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 24 Mars 2016, avec effet au 1er Novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 60 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 4 980,49 € à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



PUBLIÉ LE

05 AOUT 2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers
en exercice 15
présents 13
votants 15

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020

Présents : M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL ; M. Jean-Marc ANTIGNAC à Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AMENAGEMENT BT ENTREE DU BOURG (RD 680)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de 1^{ère} tranche de la traverse (Avenue du Puy Mary en partie : du panneau d'agglomération au carrefour de *La Font de l'Arbre*), Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'Eclairage Public peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 23 879,58 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 07 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 5 969,90 € à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

PUBLIÉ LE

05 AOUT 2020